

CONSEIL SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2019
Compte rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

18h Mairie de Gimont, Salle du parking

Le vingt-deux février deux mille dix-neuf à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni en salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Jean-Louis CASTELL, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ, Raymond VALL

Etaient présents (suppléants votants) :

Evelyne BURGAN DELMAS, Sylvie LAFFORGUE, Alain SCUDELLARO

Etait présent (suppléant non votant) :

David TAUPIAC

Secrétaire de séance : Andrée ANTICHAN

ORDRE DU JOUR

Mobilité

1. Adhésion du Pays à Rézo Pouce pour 2019
2. Modalités de gestion du parc de vélos de Pays pour 2019

LEADER

3. Délégation de signature à la présidente du Pays d'Auch pour les accusés de réception des dossiers déposés par les collectivités du Pays d'Auch
4. Plan de financement Leader 2018 des postes d'animation et de gestion

Budget / administration

5. Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 16 novembre 2018
6. Plan de financement Ingénierie FNADT sur le volet transition écologique du contrat de réciprocité
7. Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement pour ¼ des crédits ouverts sur le budget N-1, avant le vote du budget
8. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de marchés publics (Profil-acheteur)
9. Convention culturelle 2019-2022 avec la DRAC
10. Coopération Agen
11. Débat d'Orientation budgétaire

Le Président informe que le PETR est lauréat de l'appel à projets French Mobility et que le plan d'action a été validé en séance du Conseil Syndical du 16 novembre 2018, il convient de passer à la mise en œuvre du projet.

Le Président présente à l'assemblée l'action Rézo Pouce, réseau d'autostop organisé :

C'est une solution de mobilité partagée spontanée et sécurisée destinée aux personnes qui n'ont pas de moyen de transport ou qui souhaitent réduire leur utilisation de la voiture individuelle. (16-25 ans, seniors, personnes sans permis ou sans voiture, adeptes de l'autostop ou du covoiturage, etc...)

Il s'agit d'une solution pour des déplacements de loisirs ou du quotidien (aller chez le médecin, faire une course, à un cours de sport, faire des démarches administratives, retrouver des amis, à un entretien d'embauche, etc...). Elle permet également de rejoindre les gares multimodales par exemple ou les arrêts de bus du territoire.

Il s'agit d'une solution parmi d'autres qui ne répondra pas à tous les besoins mais qui enrichit l'offre multimodale sur un territoire donné. Elle offre notamment une solution pour les déplacements de courte distance, non anticipés, pour des publics précaires ou isolés. Elle participe au désenclavement des territoires ruraux et au désengorgement des territoires périurbains.

Les avantages : les personnes sont inscrites et donc connues, les arrêts sont sécurisés et visibles, la confiance se crée.

Le principe

On maille le territoire « d'arrêts sur le Pouce » (*arrêts sécurisés dans les villages et bourgs-centres formalisés par des panneaux Rezo Pouce et géo référencés dans une application mobile déjà existante*).

Les personnes intéressées par le concept s'inscrivent soit en ligne soit dans des lieux d'accueil au public volontaires et sensibilisés à la démarche. Ils doivent fournir leur carte d'identité et signer une charte de bonne conduite et se voient remettre une carte d'utilisateur, un kit mobilité, un courrier du président du territoire adhérent et un macaron pour les voitures des conducteurs.

L'inscription est gratuite et il n'y a pas d'échange monétaire entre conducteurs et passagers.

Une application existe pour se signaler en tant que passager et il sera prochainement possible de prendre rendez-vous. Les conducteurs sont également géo localisés et une personne qui attend à un arrêt sur le pouce peut voir en temps réel les voitures qui approchent.

Une offre de mobilité sécurisée

Des utilisateurs qui s'inscrivent et fournissent une copie de leur carte d'identité,

Une carte spécifique pour les 16-18 ans avec l'autorisation des parents

Une traçabilité avec SMS possible en envoyant le n° de plaque immatriculation avant le départ

Partenariat avec la MACIF pour rapatriements des passagers et conducteurs en cas d'accidents

Des arrêts sur le pouce définis par les collectivités sur des emplacements déjà sécurisés et facilement accessibles et qui permettent d'éviter les stationnements sauvages

Les résultats

Environ 1,5% d'inscrits sur les territoires adhérents la première année (environ 730 pour le Pays)

Dans la pratique 50% conducteurs et passagers, 25% que conducteurs, 25% que passagers

Temps d'attente moyen en France 6 minutes, et 9 fois sur 10 en moins de 10 minutes

Les territoires adhérents

1300 communes + le département de l'Hérault (fin 2018, estimation à 2 000 communes adhérentes)

En OCCITANIE : Pays Midi-Quercy, PNR Grands Causse, Beaumont de Lomagne, CC Hauts Tolosans, Tisséo pour les collectivités adhérentes (Toulouse Métropole + quelques communes voisines), etc...

Une offre qui s'inscrit dans une continuité avec les territoires voisins et qui s'inscrit dans le contrat de réciprocité (on pourrait relier le Pays à TM grâce à Rezo Pouce)

Le réseau existe depuis 2012.

L'utilisation d'une marque reconnue nationalement (6 territoires labellisés French Mobility ont ou envisagent d'adhérer à Rezo Pouce)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION SUR 3 ANS		2019	Envoyé en préfecture le 01/04/2019 Reçu en préfecture le 01/04/2019 Affiché le  ID : 032-200048593-20190325-D2019_03_12-DE	
<u>Rezo Pouce</u>	Coût total adhésion	15 000,00 €	5	
	ADEME (French Mobility)	7 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	Leader	4 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Autofinancement	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Le Président propose aux membres présents de valider l'adhésion du PETR à ce service pour un montant de 15 000 euros pour l'année 2019, afin de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement sur la méthodologie d'animation à mettre en place pour définir les arrêts sur le pouce, mobiliser les collectivités et sensibiliser les habitants.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De valider : l'adhésion à Rézo Pouce pour un montant de 15 000 euros en 2019

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2019_02_02 / Modalités de gestion du parc de vélos de Pays pour 2019

Le Président rappelle que les VAE (vélo à assistance électrique) acquis par le PETR en 2017 et 2018 sont actuellement déployés dans les entreprises et collectivités du territoire pour une sensibilisation à la pratique du vélo sur des déplacements quotidiens.

Pour la période mai à septembre 2019, il est proposé de mettre en place une offre touristique basée sur le même principe que la saison touristique 2018 mais en simplifiant les modalités.

Préalablement au vote, le Président présente aux membres du Conseil Syndical les points soumis à leur validation :

Le PETR **loue les vélos par packs de 5** à des acteurs du territoire volontaire, qui remplissent les conditions détaillées ci-dessous, pour la mise en place d'une offre touristique de location aux particuliers. Il sera possible de louer plusieurs packs.

Pour cela un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé le 1^{er} mars pour une réponse avant le 30 mars. La sélection des points de location respectera, dans la mesure du possible, un équilibre territorial par territoire communautaire.

Les offices de tourisme et EPCI auront pour rôle de relayer cet AMI auprès des acteurs de leur territoire qu'ils auront identifiés.

Le tarif de location proposé : 500 € par pack de 5 vélos pour la période. Les recettes sont perçues par le PETR.

Les **conditions nécessaires pour pouvoir louer un ou plusieurs pack de 5 VAE** : disposer d'un lieu de stockage adéquat et assuré, s'engager à louer les vélos à tous les publics aux tarifs proposés (ceux de

2018), s'engager à suivre la formation technique d'une journée, s'engager à diffuser l'enquête de satisfaction auprès des utilisateurs, avoir une amplitude horaire large (6j/7 et à minima les week-ends), assurer une assistance aux utilisateurs en cas de panne ou de difficultés sur les itinéraires, assurer un suivi des locations et des kilomètres parcourus pour l'évaluation de l'opération.

Les tarifs :

Modèle	Haute saison	Basse saison
Location demi-journée	18 €	18€
Location journée	25 €	25€
Location 2 jours	40 €	30€
Location semaine	100 €	40 €
Location 1 mois		80 €

Le PETR **coordonne également la communication générale** autour de l'opération.

Le PETR passera un marché avec **un prestataire de service** pour la formation d'une journée des points de location (prise en main des vélos, petite maintenance, bonnes pratiques, réglages) et pour la révision du parc en fin de saison (maximum 5 000€ HT).

Cette dépense sera couverte par les recettes.

Le Pays et les points de location auront également la possibilité contre prestation de bénéficier :

- D'une livraison des vélos
- D'une hotline et d'une maintenance en cas de problème technique sur les vélos
- D'une offre de rapatriement des usagers
- D'un dépannage sur place
- D'un espace de stockage en début et fin de saison
- De réparations dédiées
- D'autres prestations nécessaires spécifiques

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De valider :

- le principe de location des VAE aux acteurs volontaires du territoire qui remplissent les conditions définies, avec un tarif de 500€ par pack de 5 vélos, pour la période de mai à septembre
- la commande d'une prestation de service pour la formation technique des points de location et la maintenance du parc en fin de période
- le principe de prestations optionnelles aux points de location qui le souhaitent

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

Le Président rappelle que le GAL Leader du Pays Portes de Gascogne est commun avec le Pays d'Auch, et que le Pays Portes de Gascogne est la structure porteuse du GAL.

A ce jour, la seule signature ayant valeur juridique est celle du Président du Pays Portes de Gascogne.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical, de déléguer la signature à Céline SALLES, présidente du Pays d'Auch pour les accusés de réception des dossiers déposés par les collectivités et acteurs du Pays d'Auch.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De valider la délégation de signature à la Présidente du Pays d'Auch pour les accusés de réception des dossiers déposés par les collectivités du Pays d'Auch

D2019_02_04 / Plan de financement Leader 2018 pour les postes d'animation et de gestion

Le Président rappelle que pour l'année 2018, le PETR Pays Portes de Gascogne, structure porteuse du GAL, a dédié trois postes (2ETP) à l'animation et à la gestion du programme LEADER. (Julie FLEURIAULT 1 ETP, Gatien TETEVUIDE ½ ETP, Aurélie BEGOU ½ ETP).

Le coût de l'opération est estimé à 96 769,67€ avec un plan de financement prévu comme suit :

Région Occitanie	18 090€	(19%)
Europe (LEADER)	58 061,80€	(60%)
Autofinancement	20 617,87€	(21%)

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le plan de financement pour les postes dédiés à l'animation et la gestion du programme européen Leader, pour l'année 2018

D'autoriser le Président à faire la demande d'aide Leader pour un montant de 58 061.80 €

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Le compte rendu du Conseil syndical du 16 novembre 2018 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Ces derniers sont invités à formuler d'éventuelles observations sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Aucune observation n'est formulée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

De valider le compte rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 16 novembre 2018.

Arrivée du Michel ANGELE, délégué titulaire du Conseil Syndical, modifiant comme suit les membres présents participant au vote :

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Jean-Louis CASTELL, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ, Raymond VALL

Etaient présents (suppléants votants) :

Evelyne BURGAN DELMAS, Alain SCUDELLARO

Etaient présents (suppléants non votants) :

Sylvie LAFFORGUE, David TAUPIAC

D2019_02_06 / Plan de financement ingénierie FNADT sur le volet transition écologique du Contrat de Réciprocité

Le Président rappelle que dans le cadre du Contrat de Réciprocité entre le Pays Portes de Gascogne et Toulouse Métropole, plusieurs enjeux ont été identifiés dont celui de la transition écologique et énergétique.

Afin de traiter ces enjeux, que l'on retrouve, dans les Plans Climats-Air-Energie de ces deux territoires, il est important de dédier du temps d'ingénierie et des moyens spécifiques.

Le coût dédié à l'ingénierie et aux moyens spécifiques est estimé à 12 000 euros en 2019, avec un plan de financement prévu comme suit :

Etat (FNADT)	6 000 € (50 %)
Autofinancement	6 000 € (50%)

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le plan de financement pour les dépenses dédiées à l'ingénierie en 2019, sur le volet transition écologique du Contrat de Réciprocité entre le Pays et Toulouse Métropole

D'autoriser le Président à faire la demande d'aide FNADT pour un montant de 6 000 €

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

D2019_02_07 / Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement pour ¼ des crédits ouverts sur le budget N-1, avant le vote du budget

Le Président expose :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président , jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, peut sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical d'autoriser le président à recourir à ce procédé pour l'exercice comptable 2019.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour l'exercice comptable 2019.

D2019_02_08 /Adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des procédures de marchés publics (profil-acheteur)

Le Président rappelle que par décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics, il est arrêté que *« depuis le 1er octobre 2018, dès 25 000 € HT, tous les échanges pendant la procédure de passation des marchés publics doivent faire l'objet d'une publication dématérialisée, afin d'offrir aux acteurs économiques un accès en ligne aux avis d'appel public à concurrence et aux dossiers de consultation des entreprises. »*

Pour répondre à ce besoin, le Centre de Gestion 32 en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers a décidé la mise en place une Plateforme Départementale Mutualisée des Procédures de Marchés Publics.

Le Centre de Gestion 32 propose au PETR une convention d'adhésion au tarif de 350 € annuel, cette prestation consistera à un accompagnement dans la procédure de dématérialisation des documents et, en aucun cas une aide à la rédaction des marchés.

Considérant que le PETR aura recours à la procédure des marchés publics, pour la mise en œuvre de ses projets (French Mobility, Contrat de Réciprocité, prestation de communication ...), il est proposé

aux membres du Conseil Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention avec le Centre de Gestion 32.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion à la Plateforme Départementale Mutualisée des Procédures de Marchés Publics, avec le Centre de Gestion du Gers.

D2019_02_09 / Convention culturelle 2019 – 2022 avec la DRAC

Le Président rappelle que le Pays Portes de Gascogne a été lié par deux conventions culturelles avec la Drac de 2011 à 2017.

Une nouvelle opportunité de convention est à nouveau possible avec la Drac Occitanie pour la période 2020-2022 avec une année de préfiguration en 2019.

Des projets d'action culturelle pourront être soutenus en lien avec la politique d'Education Artistique et Culturelle impulsée par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale. Des actions tout public peuvent également être soutenues.

Un travail va être entamé au 1^{er} semestre 2019 entre les services de l'Etat et du Pays Portes de Gascogne pour proposer un projet de convention culturelle.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de valider la démarche et de nommer un binôme d'élus pour participer au comité de pilotage.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De nommer :

- un binôme d'élus au sein du PETR constitué d'Angèle THULLIEZ et d'Hervé LEFEBVRE

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2019_02_10 / Coopération Agen

VU la délibération du Conseil Syndical du 15 octobre 2018 validant à l'unanimité un projet de coopération avec le Pays d'Agen et l'Agglomération d'Agen sur les thèmes ciblés suivants : Infrastructures et mobilité / Economie et emploi / Agriculture et agroalimentaire / Energie / Eau / Tourisme / Santé / Formation et jeunesse / Sport et attractivité du territoire,

VU la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen du 14 février 2019 validant à l'unanimité ce projet de coopération,

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical du Pays Portes de Gascogne de valider le projet de coopération.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De valider : Le projet de coopération entre le PETR Pays Portes de Gascogne, le Pays d'Agen et l'Agglomération d'Agen

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2019_02_11 / Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président engage le Débat d'Orientation Budgétaire.

Les membres du Conseil Syndical débattent des sujets suivants :

- Orientations budgétaires envisagées portant sur les dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement ainsi que leurs évolutions
- Orientations budgétaires envisagées portant sur les dépenses et des recettes prévisionnelles en investissement ainsi que leurs évolutions
- Présentation des engagements pluriannuels
- Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contracté et les perspectives pour le projet de budget
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération et sur la durée du travail
- La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- Prise en compte de l'évolution du besoin de financement annuel

Le Conseil Syndical relève 3 points impactant le budget 2019 :

- 1) La récupération et la répartition d'une enveloppe de CEE estimée à 1 196 000 euros
- 2) Le recrutement d'un chargé de mission mobilité à partir du mois de mars
- 3) L'augmentation des dépenses (études et communication) liées à la mise en œuvre des projets de mobilité, de transition énergétique et aux coopérations interterritoriales

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019

QUESTIONS DIVERSES :

En préambule des questions diverses, le Président propose que le PETR puisse acheter une voiture de service à un coût raisonnable qui complète la Renault Zoé pour permettre d'aller au-delà de l'autonomie permise par cette dernière (250 km AR).

Le conseil syndical, valide à l'unanimité :

- L'acquisition d'une voiture de service complémentaire à la Zoé, à condition que son coût soit très raisonnable et puisse utiliser un biocarburant.

Coopération avec Toulouse Métropole au titre du projet VILAGIL :

Le directeur informe que dans le cadre d'un appel à projet TIGA Territoire Innovation Grande Ambition, Toulouse Métropole propose d'associer le Pays Portes de Gascogne à une réponse commune sur un projet mobilités appelé VILAGIL. Les deux territoires, déjà engagés dans un contrat de réciprocité, ont en effet certaines problématiques communes sur le thème des mobilités. Les mobilités actives (vélo et VAE), les non mobilités (tiers lieux et télétravail), les infrastructures (routes et vélo routes), les mobilités partagées (covoiturage) ainsi que les transports en commun (train et bus) sont autant de pistes de coopérations qui pourraient être explorées conjointement.

Le conseil syndical, valide à l'unanimité :

- L'intérêt de ce partenariat avec Toulouse Métropole et une réponse commune à cet appel à projet.

Label Territoire d'industrie :

Raymond VALL présente l'état d'avancement du projet territoire d'industrie et remercie de leur confiance les présidents des communautés de communes qui l'ont désigné le 31 janvier 2019 à l'unanimité référent territorial sur ce projet. Il informe aussi qu'une convention de coopération avec Airbus développement pourra être signée avec le territoire prochainement.

Le conseil syndical, valide à l'unanimité :

- Le périmètre du territoire réunissant l'intégralité des EPCI du PETR Pays Portes de Gascogne et l'intégralité des EPCI du PETR Garonne Quercy Gascogne.
- Raymond VALL en tant qu'élu du PETR comme référent territorial du PETR Pays Portes de Gascogne pour le dispositif Territoire d'industrie
- Les principales thématiques à traiter dans ce projet, à savoir, l'agroalimentaire, l'aéronautique, la construction, le numérique et les déchets
- La tenue d'une réunion de travail sur le thème « territoire d'industrie » réunissant les EPCI et des entreprises du territoire le 11 mars 2019
- L'intérêt d'engager une convention de partenariat avec Airbus Développement

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

Ainsi délibéré le 22 février 2019

Pour affichage le 1^{er} mars 2019